

PROSPECTUS SIMPLIFIE

FONDS A FORMULE

OPTIMEO sexto

Le FCP OPTIMEO sexto est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 1 juillet 2009, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PRESENTATION SUCCINTE

- Code ISIN : FR0007082334
- Dénomination : OPTIMEO sexto
- Forme juridique: Fonds Commun de Placement (FCP).
- Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT ,1 rue Vernier 75017 Paris.
- Gestionnaire administratif et comptable : BRED Banque Populaire, 18 quai de la Rapée 75012 Paris.
- Durée d'existence prévue : une année pour la garantie, sinon : 94 ans.

Après la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009) et donc la fin de la période objet de la garantie, le FCP pourra se poursuivre avec une gestion identique ou différente que la société de gestion se réserve la possibilité de proposer en fonction des conditions de marché du moment, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

- Dépositaire : BRED Banque Populaire, 18 quai de la Rapée 75012 Paris.
- Commissaire aux comptes : Cabinet SELLAM, 49, 53, Champs Elysées - 75008 Paris , représenté par M. Patrick SELLAM
- Promoteurs : OFI ASSET MANAGEMENT ,1 rue Vernier 75017 Paris & BRED Banque Populaire, 18 quai de la Rapée 75012 Paris.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification** : fonds à formule, avec garantie totale à l'échéance, hors frais de souscription.

➤ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir mercredi 1 juillet 2009 (la prochaine « Date Anniversaire du Lancement »),

- outre une garantie de 100 % du capital - hors commission de souscription – investi le mardi 1 juillet 2008 (la précédente « Date Anniversaire du Lancement »)
- une performance garantie sur cette période annuelle de 0%, 4%, 6% ou 8% en fonction de l'évolution du CAC 40.

<u>Performance du CAC 40</u>	<u>Moins de 150 points</u>	<u>De 150 à moins de 300 points</u>	<u>De 300 à moins de 700 points</u>	<u>Au moins 700 points</u>
Soit en % sur un niveau de Départ de 5000	< 3%	comprise entre 3% et 6%	comprise entre 6% et 14%	>14%
Performance d'Optimeo sexto (<i>Taux de rendement annuel</i>)	<u>0</u>	<u>4 %</u>	<u>6 %</u>	<u>8 %</u>

➤ **Economie de l'OPCVM** :

L'investisseur ne profite pas d'une participation directe dans la hausse de l'indice, ni des dividendes versés par les titres composant l'indice. En contrepartie, l'OPCVM permet à l'investisseur qui anticipe un rebond modéré ou significatif des actions françaises d'en tirer partie sans risquer son capital à l'échéance.

En cas de hausse importante de l'indice, il réalisera une performance significativement plus faible que celle des actions, puisque la performance est plafonnée à 8%.

Avantages et inconvénients :

Avantages :	Inconvénients :
L'intégralité du capital investi est garanti à échéance, hors commission de souscription.	Les garanties de capital et de performance ne sont acquises qu'à la Date d'échéance, aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance.
La possibilité de percevoir au terme de la période un taux de 4% si le CAC initial a augmenté de 150 points ou 6% s'il a augmenté de 300 points.	La possibilité de percevoir au terme de la période un taux de 4%, n'est pas offerte si le CAC clôture à son niveau initial, ou en progression de moins de 150 points
La possibilité de percevoir au terme de la période un taux maximum de 8% si le CAC initial a augmenté de 700 points.	Le gain est limité à 8% même si la hausse du CAC40 constatée entre la date initiale et la date finale est supérieure à 700 points.
Une valeur minimale de la part est garantie à chaque date de calcul de la valeur liquidative (chaque semaine)	Le porteur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux actions entrant dans la composition de l'indice.

➤ Indicateur de référence :

Du fait de l'objectif de gestion, il n'y a pas d'indicateur de référence pertinent

Les porteurs peuvent néanmoins comparer la performance du fonds au **taux sans risque** de référence sur la Durée de Placement Recommandée (le taux de rendement actuariel à un an des Emprunts d'Etat français) qui correspond au rendement certain à taux fixe qu'un investisseur de marché pouvait recevoir avant tout prélèvement de frais, à la date de relevé, sur un horizon de placement égal à celui du FCP. Il était de 3.89 % le 15 avril 2008 (source Reuters, page CNOTEC).

Les porteurs sont également invités à se référer aux simulations historiques de marché figurant dans le présent prospectus.

➤ Stratégie d'investissement

Description détaillée de la formule :

A l'issue de la sixième période annuelle, le FCP offrira une performance de 4%, 6% ou 8% (hors commission) si l'indice CAC 40 affiche le jeudi 25 juin 2009 une hausse d'au moins respectivement 150, 300 ou 700 points par rapport à son *Niveau de Départ* du mercredi 25 juin 2008.

Dans les cas à l'échéance, de baisse ou de hausse inférieure à 150 points du CAC 40 par rapport à son *Niveau de Départ*, la performance acquise (hors commission) sur 1 an sera de 0%.

Ce fonds fait l'objet à chaque Date Anniversaire d'une reconduction de la garantie de capital – performance passée comprise – ainsi que d'une nouvelle proposition de performance garantie selon une nouvelle condition adaptée aux perspectives de marché du moment. Cette reconduction sera soumise à l'agrément de l'Autorité de tutelle.

Comportement du marché permettant de maximiser le rendement de la formule :

OPTIMEO Sexto apporte une protection annuelle absolue contre tout risque de baisse de l'indice de référence. Bien qu'il offre par construction une performance inférieure à celle d'un investissement direct dans l'indice, c'est dans les **situations de hausse modérée** de celui-ci (hausse légèrement supérieure à 150 points) qu'il maximise sa performance relative.

Exemples de calcul dans différents scénarios :

Le tableau ci-dessous illustre la formule applicable à l'année en cours, dans plusieurs scénarios d'évolution du CAC40

Evolution du CAC 40 sur 1 an	La performance du Fonds sera :	taux de rendement annuel :	taux de rendement sans risque sur un an relevé le 15 avril 2008	Performance du CAC en % pour un CAC de départ de 5 000 points*
A scénario défavorable – si l'indice CAC est plus bas le 25 juin 2009 que son <i>Niveau de Départ</i> du 25 juin 2008, ou sa hausse est inférieure à 150 points: la garantie en capital est activée. La valeur finale de 100€ investis sera 100	0%	0%	3,89%	< 3%
B. scénario médian Hausse du CAC comprise entre 150 points inclus et 300 points exclus par rapport à son <i>Niveau de Départ</i> Exemple : l'indice CAC monte de 5% La valeur finale de 100€ investis sera 104	4%	4%	3,89%	De 3 % à 6 %
C. scénario médian – Hausse du CAC comprise entre 300 points inclus et 700 points exclus par rapport à son <i>Niveau de Départ</i> Exemple : l'indice CAC monte de 10% La valeur finale de 100€ investis sera 106	6%	6%	3,89%	De 6% à 14 %
D. scénario favorable – Hausse du CAC égale ou supérieure à 700 points par rapport à son <i>Niveau de Départ</i> Exemple : l'indice CAC monte de 20% La valeur finale de 100€ investis sera 108	8%	8%	3,89%	>= 14 %

* le Niveau de Départ réel d'OPTIMEO Sexto sera différent du niveau simulé de 5000 points et fixé le 25 juin 2008.

Les 4 graphiques ci-dessous décrivent la valeur finale à échéance de la part d'Optimeo Sexto dans les 4 scénarios.

La valeur de la part peut être influencée en cours de vie du placement par d'autres paramètres de marché (taux d'intérêt, volatilité), sans toutefois modifier la valeur finale du placement dans chaque cas.

Exemple de Scénario A. défavorable :

Scénario de marché

L'indice CAC40 baisse de 5000 à 4600 points.

Il est plus bas, le 25 juin 2009 que à son Niveau de Départ du 25 juin 2008:

Conséquences pour Optimeo sexto

la garantie en capital est activée.

Un capital investi initial de 100 aura une valeur finale de 100.

Exemple de Scénario B. médian :

Scénario de marché

L'indice CAC40 monte de 5000 à 5200 points.

La hausse du CAC est de 200 points par rapport à son Niveau de Départ

Conséquences pour Optimeo sexto

La hausse du CAC est comprise entre 150 points inclus et 300 points exclus

Un capital investi initial de 100 aura une valeur finale de 104

Exemple de Scénario C. favorable :

Scénario de marché

L'indice CAC40 monte de 5 000 à 5 400 points.

La hausse du CAC est de 400 points par rapport à son Niveau de Départ

Conséquences pour Optimeo sexto

La hausse du CAC est comprise entre 300 points inclus et 700 points exclus

Un capital investi initial de 100 aura une valeur finale de 106

Exemple de Scénario D. très favorable :

Scénario de marché

L'indice CAC40 monte de 5 000 à 5 700 points.

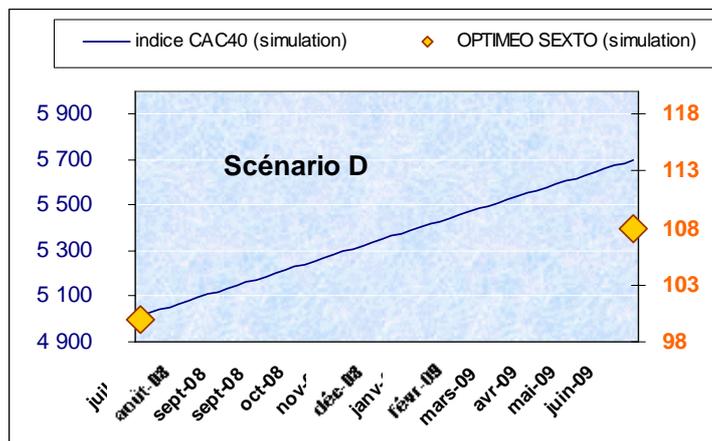
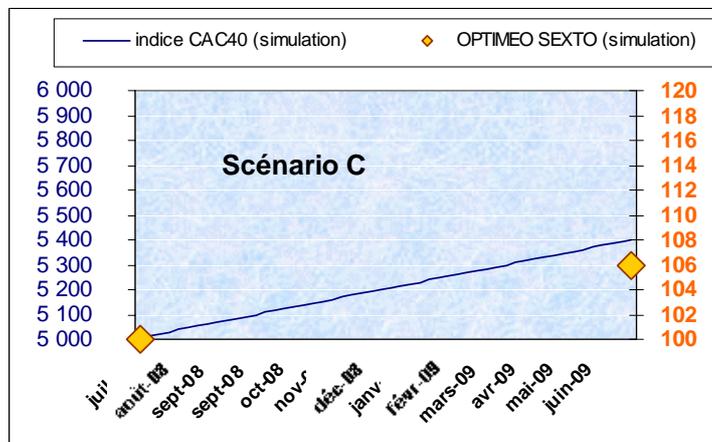
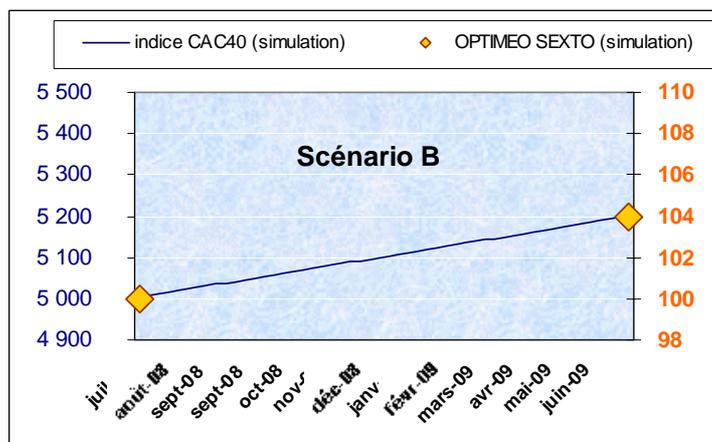
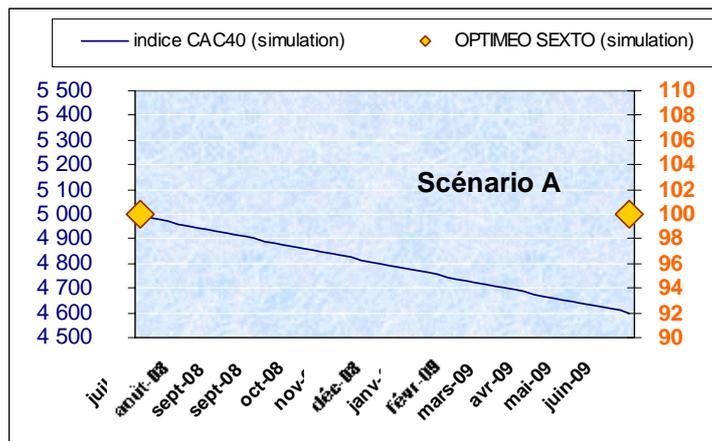
La hausse du CAC est de 700 points par rapport à son Niveau de Départ

Conséquences pour Optimeo sexto

La hausse du CAC est au moins égale à 700 points

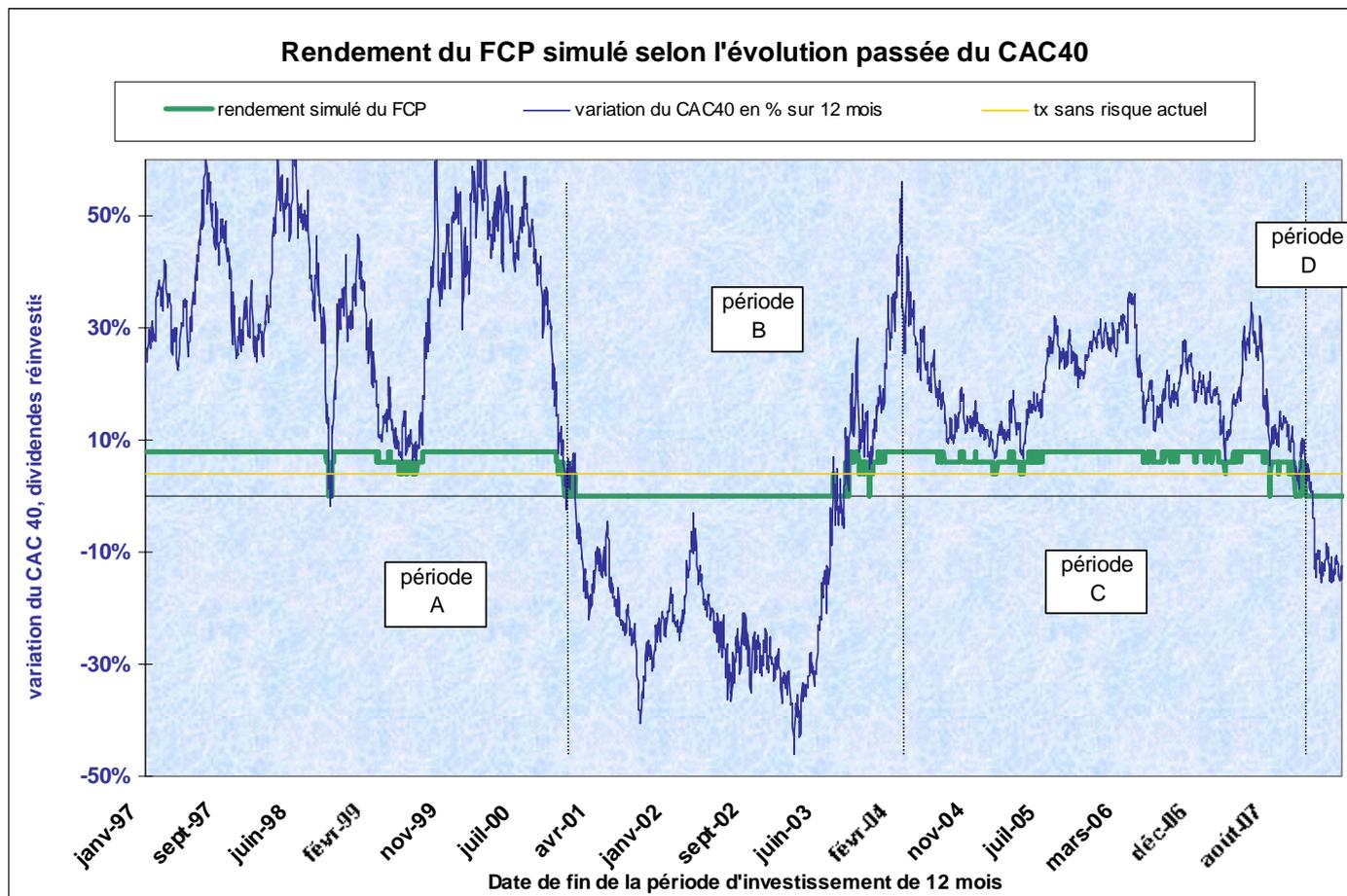
Un capital investi initial de 100 aura une valeur finale de 108

Simulations sur les données historiques de marché :



Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements, présentés selon la Date d'échéance, qu'aurait eu l'OPCVM s'il avait été lancé dans le passé avec la formule décrite ci-dessus. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années, en la comparant au rendement d'un investissement direct –sans frais- au taux sans risque .

Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni a fortiori des performances de l'OPCVM.



Commentaires :

- **période A** : pendant la période de progression rapide de l'indice, l'investisseur aurait profité –avec la formule actuelle- d'un rendement favorable mais plafonné à 8%.. Ce rendement est presque toujours inférieur à celui d'un investissement direct dans les actions qui composent l'indice (dividendes réinvestis).
- **période B** : malgré la baisse de l'indice sur la période, le capital est garanti ; mais la performance du Fonds est nulle
- **période C** : de septembre 2003 à juillet 2007, la bonne reprise de l'indice a recréé les conditions d'un rendement positif du fonds, lancé le 1^{er} juillet 2003, avec un espoir de rendement annuel plafonné dans tous les cas à 8% .
- **période D** : du fait de la baisse rapide de l'indice CAC depuis juillet 2007, la performance du Fonds est nulle

➤ **Actifs utilisés :**

Le portefeuille du FCP est constitué essentiellement de titres souverains émis par des pays de l'OCDE ou de titres de dette non subordonnée émis par des établissements de crédit français.

Ces titres pourront être acquis par voie de pensions livrées.

L'OPCVM ne peut investir plus de 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM monétaire français, coordonnés ou non. Il peut effectuer des prêts de titres.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés des pays membres de la zone euro, réglementés ou de gré à gré, dans le but de réaliser son objectif de gestion.

Dans ce cadre, le FCP conclura un contrat de swap échangeant un taux d'intérêt contre la Performance garantie.

Les opérations sur instruments financiers (swap, option, pension ou prêt de titres) seront conclues avec un Etablissement de crédit de la Communauté Européenne, dans le cadre contractuel d'une Convention de place.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque général des fonds à formule

Le FCP OPTIMEO sexto est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance du mercredi 1 juillet 2009, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Risque lié aux caractéristiques de la formule

Il est conseillé de se reporter à la colonne Inconvénients du tableau figurant dans la rubrique « Economie de l'OPCVM » du présent prospectus.

Risque de taux

Une hausse des taux de marché aura, si elle se vérifie, un impact négatif sur la valeur liquidative de la part, sans toutefois remettre en cause la valeur liquidative garantie à la Date Anniversaire du Lancement.

Risque de change : obligatoirement couvert.

Risque de contrepartie

Outre le risque sur les titres souverains détenus à l'actif, le fonds est exposé au risque que l'établissement de crédit contrepartie des instruments financiers à terme ne puisse honorer ses engagements envers le fonds.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties.

Les conditions du contrat de swap relatif à la Performance Garantie font l'objet d'une consultation préalable auprès d'au moins trois contreparties spécialisées.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la Note Détaillée.

➤ Garantie à l'échéance du mercredi 1 juillet 2009:

▪ Etablissement garant : BRED Banque Populaire.

▪ Modalités :

La BRED Banque Populaire garantit (et procédera en cas d'insuffisance à un versement complémentaire sur le compte du fonds, dans les conditions prévues par la Convention de Garantie conclue entre la Société de Gestion, les Promoteurs et le Garant) :

1. qu'à chaque Date Anniversaire de Lancement la valeur liquidative de la part sera égale à la Valeur de Départ, hors commissions, augmentée de la Performance Garantie (la Valeur de Départ est égale à la valeur liquidative de chaque part calculée le mardi 1 juillet 2008, précédente Date Anniversaire du Lancement).
2. qu'à toute autre date de calcul, la valeur liquidative de la part sera au moins égale à la Valeur de Départ diminuée de l'effet de l'actualisation, au taux euribor, sur la durée restant à courir jusqu'au mercredi 1 juillet 2009, prochaine Date Anniversaire du Lancement.

Exemple : 90 jours avant une Date Anniversaire, si le taux de l'euribor 3 mois à cette date est de 3,60 % , le coefficient d'actualisation sera : $1 + 3,60 \% \times 90/360 = 1,009$; la valeur liquidative ne sera pas inférieure à : $1 / 1,009 = 99,11 \%$ de la Valeur de Départ.

3. que la Performance acquise le mercredi 1 juillet 2009, prochaine Date Anniversaire du Lancement, dépendra de la variation de l'indice CAC 40 entre le Niveau de Départ (indice de clôture publié le mercredi 25 juin 2008, ou en cas d'absence le premier indice de clôture suivant) et le Niveau Final (indice de clôture publié le jeudi 25 Juin 2009, ou en cas d'absence le premier indice de clôture suivant) selon les cas suivants :

- si le CAC 40 par rapport à son Niveau de Départ augmente d'au moins 150 points la performance acquise sera de 4 % ,
- si le CAC 40 par rapport à son Niveau de Départ augmente d'au moins 300 points la performance acquise passera à 6 % ,
- si le CAC 40 par rapport à son Niveau de Départ augmente d'au moins 700 points la performance acquise passera à 8 % ,
- si le CAC 40 par rapport à son Niveau de Départ régresse ou connaît une hausse strictement inférieure à 150 points la performance sera nulle.

• Renouvellement de la formule :

La formule de calcul de performance retenue pour chaque année suivante, est portée à la connaissance de tous les porteurs, par courrier, au moins 15 jours calendaires avant chaque Date Anniversaire de Lancement, après renouvellement de la garantie et de l'agrément de l'Autorité de tutelle.

L'Indice de la formule pourra être modifié au profit :

- d'un indice connu de marché, décrivant le comportement moyen d'une classe d'actifs financiers, ou
- du prix d'un actif financier choisi comme référence de son marché, ou
- du cours d'un marché organisé ou d'un marché de gré à gré liquide.

Il devra faire l'objet d'une publication quotidienne par un organisme à forte notoriété.

Modalités de mise en œuvre de la garantie :

▪ Souscriptions à la Date Anniversaire du Lancement :

Tout souscripteur présent dans le Fonds à la dernière Date Anniversaire du Lancement (mardi 1 juillet 2008) et conservant ses parts jusqu'à la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009), bénéficie de la garantie.

▪ Souscriptions postérieures à la Date Anniversaire du Lancement :

Tout souscripteur entré dans le Fonds après la dernière Date Anniversaire du Lancement (mardi 1 juillet 2008) et conservant ses parts jusqu'à la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009), bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative de la part à la dernière Date Anniversaire du Lancement (mardi 1 juillet 2008).

▪ Souscripteurs sortant avant la prochaine Date Anniversaire du Lancement :

Tout souscripteur sortant du Fonds avant la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009) renonce de ce fait au bénéfice de la garantie à l'échéance. Toutefois, il est précisé que le transfert dans un autre établissement du compte sur lequel sont déposées les parts du FCP ne prive pas le porteur du bénéfice de la garantie sur les parts qu'il détient à l'échéance.

▪ Transformation à la Date Anniversaire du Lancement:

Après la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009), et donc la fin de la période objet de la garantie, le FCP pourra se poursuivre avec une gestion identique ou différente que la société de gestion se réserve la possibilité de proposer en fonction des conditions de marché du moment après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

• Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.

▪ Durée de la formule : 1 an exactement, jusqu'à la prochaine Date Anniversaire du Lancement (mercredi 1 juillet 2009).

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

▪ Commission de souscription : 1% TTC maximum (dont part acquise au FCP : 0) ;

Bénéficiaire : Ces commissions reviennent en totalité au commercialisateur.

▪ Commission de rachat : 1% TTC maximum (dont part acquise au FCP : 0) ; 0 % à l'une des Dates Anniversaire du Lancement ;

Bénéficiaire : banque assurant la garantie.

▪ Cas d'exonération :

Tous les porteurs sont exonérés pour les opérations de rachat/souscription effectuées le même jour, pour le même montant par le même porteur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	1 % TTC maximum;
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Non Applicable	Non Applicable
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative × nombre de parts	1 % TTC maximum ; 0 % à l'une des Dates Anniversaire du Lancement
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Non Applicable	Non Applicable

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	x 1,3 % TTC Taux maximum
Commission de surperformance	Non Applicable	Non Applicable
Prestataires percevant des commissions de mouvement :	Non Applicable	Non Applicable

- Frais de gestion maximum : 1,30% TTC de l'actif net. Les frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP.
- Commissions de mouvement : aucune commission de mouvement n'est perçue, notamment par le dépositaire et la société de gestion.

➤ Régime fiscal :

- Fiscalité de l'OPCVM : Celle des OPCVM français de capitalisation.
- Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues dans les guichets de la BRED Banque Populaire (ou de certains autres établissements de crédit du même groupe) à leurs heures d'ouverture et centralisées chaque jour ouvré à Paris à 11 heures. Elles sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative suivant leur réception. Possibilité de souscrire en fraction de parts (centième), avec un minimum de 1^{ère} souscription de deux parts.

- Nombre maximal de parts : A toute date, le nombre maximal de parts au passif du Fonds sera de cinquante mille parts.

➤ Date de clôture de l'exercice :

Dernier Jour de Bourse de la dernière semaine complète du mois de juin. Le premier exercice a clôturé le dernier Jour de Bourse de décembre 2003.

➤ Affectation du résultat : Capitalisation

➤ Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse ouvré non férié de la semaine sur les cours de bourse et les taux de marché du jour, et est datée de ce même jour.

- Bourses de référence : Euronext Paris .
- *L'attention du souscripteur est attirée sur le fait qu'en dehors de la date d'échéance, la valeur liquidative du Fonds peut, du fait de l'évolution des marchés, être inférieure ou supérieure au montant garanti, et son évolution peut être décorrélée de celles de l'indice CAC 40.*

➤ Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

- . BRED Banque Populaire 18 quai de la Rapée 75012 Paris
- . OFI ASSET MANAGEMENT, 1 rue Vernier 75017 Paris.

- Valeur Liquidative d'Origine : 1000 euros (valeur de chaque part à la première Date de Lancement).

➤ **Devise de libellé des parts** : Euro

➤ **Date de création** :

- Cet OPCVM (ou ce compartiment) a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers la première fois le 14 mai 2003 et, pour la présente période de garantie, le 03/06/2008.
- Il a été créé le 1^{er} juillet 2003 (date d'attestation de dépôt des fonds)

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

- OFI ASSET MANAGEMENT, 1 rue Vernier 75017 Paris
 - ou de BRED Banque Populaire, 18 quai de la Rapée, 75012 Paris (Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire en précisant l'adresse suivante : PEO 8521 pour OPTIMEO sexto, ou à bredbourse@bred.fr) .
- Date de publication du prospectus : 06/06/2008

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

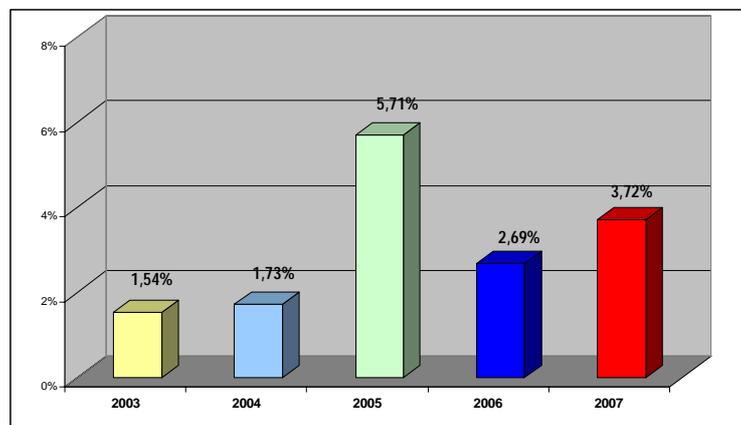
Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

PARTIE B STATISTIQUE OPTIMEO SEXTO

Performances du FCP au 31 décembre 2007

Performance de la part :

Date d'origine : 1/7/2003



Performances *	1 an	3 ans	5 ans
OPTIMEO sexto	3,72 %	3,59 %	N/A
Indice CAC 40	-	-	-
Taux sans risque	-	-	-

* Pour chaque période annuelle couverte par la garantie

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Les périodes annuelles de garantie courent du 1^{er} Juillet au 1^{er} Juillet

** TEC1 publié en début de période

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2007

Frais de fonctionnement et de gestion HT TVA	0,744 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : - commissions de mouvement - frais variables	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,744%

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage ,impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/07 :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,00 % de l'actif moyen. La rotation du portefeuille a résulté uniquement du renouvellement, auprès de la BRED Banque Populaire, de pensions venant à échéance.